



Move Green

RÉFÉRENCE 310/016

**CAHIER DES CHARGES POUR L'ATTRIBUTION D'UN SERVICE D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA STRATÉGIE ET DES ACTIVITÉS DE COMMUNICATION DANS LA PHASE FINALE DU PROJET, DANS LE CADRE DU PROJET "MOVE GREEN\_(E)CO-DEVELOPMENT FOR INNOVATION AND EMPLOYMENT IN THE GREEN AND CIRCULAR ECONOMY SECTOR BETWEEN ANDALUSIA AND MOROCCO", COFINANCÉ PAR L'UNION EUROPÉENNE À TRAVERS LE MÉCANISME DE PARTENARIAT POUR LA MOBILITÉ (MPF) GÉRÉ PAR LE CENTRE INTERNATIONAL POUR LE DÉVELOPPEMENT DES POLITIQUES MIGRATOIRES (ICMPD). Dossier ICMPD / 2021 / MPF-357-007.**

Séville, 3 avril 2024

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Ejecutado por:





Move Green

## INDEX

1. OBJET DU CONTRAT .....	3
2. RÉGIME JURIDIQUE .....	3
3. LES SERVICES À FOURNIR .....	4
4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION .....	5
5. LIEU ET MODE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE .....	5
6. DOCUMENTATION REQUISE .....	5
7. TRANSPARENCE .....	6
8. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION .....	7
9. FORMALISATION DU CONTRAT .....	8
10. PROTECTION DES DONNÉES .....	9
11. CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS .....	10
12. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES .....	10
ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS .....	11

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



famsi  
Fondo Andaluz de Municipios  
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA  
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



Move Green

## 1. OBJET DU CONTRAT

Le présent cahier des charges a pour objet d'établir les conditions techniques et économiques de la passation d'un service d'assistance technique pour le développement de la stratégie et des activités de communication dans la phase finale du projet, par le biais d'un appel d'offres public pour les activités décrites dans le présent document, dans le cadre du projet "**MOVE GREEN\_(E)Co-développement pour l'innovation et l'emploi dans le secteur de l'économie verte et circulaire entre l'Andalousie et le Maroc**" (ICMPD / 2021 / MPF-357-007), cofinancé par l'Union européenne à travers le Fonds de partenariat pour la mobilité (MPF), géré par le Centre international pour le développement des politiques migratoires (ICMPD) et les partenaires FAMSI.

L'objectif global du projet MOVE GREEN est, d'une part, de promouvoir l'employabilité et l'entrepreneuriat des jeunes marocains dans les secteurs de l'économie verte, circulaire et renouvelable à travers un processus de formation et de qualification professionnelle, contribuant ainsi, d'autre part, à la rétention des talents dans le pays d'origine et à la génération d'emplois et d'entrepreneuriat actif parmi les jeunes marocains. De même, le projet vise à renforcer les partenariats entre les institutions publiques et privées qui promeuvent le développement de l'économie verte, en liant la migration circulaire et les processus de co-développement avec la promotion de l'économie durable.

Dans ce contexte, et étant dans la phase finale du projet, il est nécessaire de contracter une assistance technique pour fournir un service qui développe et exécute la stratégie de communication dans les derniers mois de MOVE GREEN, afin que ses activités et ses résultats aient un impact et une diffusion élevés.

## 2. REGIME JURIDIQUE

Le contrat auquel se réfère le présent cahier des charges, ainsi que le cahier des charges lui-même, sont régis par les clauses qui y sont incorporées. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans ledit contrat et dans les clauses du présent cahier des charges, les dispositions du droit privé espagnol et du droit communautaire applicable s'appliqueront, à l'exception de celles relatives à la préparation et à l'attribution du contrat, qui seront régies par la **loi 9/2017, du 8 novembre, sur les contrats du secteur public, qui transpose en droit espagnol les directives du Parlement européen et du Conseil 2014/23/UE et 2014/24/UE, du 26 février 2014**. Seront notamment pris en compte :

- la législation communautaire qui lui est applicable en ce qui concerne son financement.
- Réglementation spécifique édictée par la Communauté autonome dans l'exercice de ses compétences.
- Le titre IV du livre I du code de commerce, la loi 7/1998, du 13 avril, sur les conditions générales des contrats, et les autres règles de droit privé qui lui sont applicables en raison de son objet, en ce qui concerne les effets et la résiliation du présent contrat.
- Loi organique 1/2002, du 22 mars, réglementant le droit d'association.
- Loi 4/2006, du 23 juin, sur les associations andalouses.
- Statuts du FAMSI.

A través de:

Ejecutado por:



Cofinanciado por la  
Unión Europea





### 3. SERVICES À FOURNIR

Dans le contexte susmentionné, un service d'assistance technique est demandé pour le développement et la mise en œuvre de la stratégie de communication pour la phase finale de MOVE GREEN. Plus précisément, les éléments suivants sont nécessaires à cette fin :

- Sur la base du matériel existant, création d'un manuel d'identité simple afin de créer une politique homogène pour la publication de nouvelles sur le projet.
- Réactivation et mise à jour de la boîte à outils pour les médias sociaux.
- Préparation d'un dossier de presse.
- Enregistrement des compétences des jeunes bénéficiaires du projet (au moins 7) et leur diffusion en interne sur les réseaux sociaux et le site web de FAMSI, ainsi qu'en externe.
- Création d'un court documentaire sur toutes les phases et les résultats o FINAL VIDEO du projet et sa diffusion en interne et en externe.
- Rédaction et diffusion de communiqués de presse aux niveaux local, régional et national.
- Production de spots radio.
- Messages clés comprenant des concepts de durabilité et des liens avec les ODD.
- Utilisation des journées internationales, des journées locales ou des événements européens pour promouvoir le programme MOVE GREEN.
- Couverture en personne des événements suivants :
  - 2ème visite d'échange et réunion d'affaires, qui aura lieu à Tanger à la mi-mai 2024 et durera de 2 à 4 jours.
  - Participation de MOVE GREEN à la semaine européenne de l'énergie à Bruxelles, du 11 au 13 juin.
  - 3ème visite d'échange et séminaire international final du projet, qui aura lieu en Andalousie (lieu à déterminer) à la fin du mois de juin et durera 3 jours.
  - Inclusion de la réalisation d'interviews au cours de ces événements, de la rédaction de nouvelles et de messages sur les médias sociaux et d'une vidéo par événement. Les frais de transport, d'hébergement et de subsistance doivent également être inclus.
- Préparation d'articles et de posts pour les médias sociaux et le site web de FAMSI sur les activités du projet.
- Mise à jour du plan de communication actuel du projet.

Les services demandés seront exécutés entre le 20 avril et le 31 août 2024.

Le budget total maximum pour l'exécution de tous les services inclus dans les présents Termes de référence s'élève à **12.000,00 euros**, taxes comprises.



Cofinanciado por la  
Unión Europea





#### 4. DURÉE DU CONTRAT ET PÉRIODE D'EXÉCUTION

La durée du contrat court à partir du jour suivant la signature du contrat jusqu'à l'achèvement des tâches d'exécution et de justification confiées à la (aux) société(s) attributaire(s) du contrat pour la réalisation de l'activité ou des activités, la date finale d'exécution étant estimée au 31 août 2024, toutes les informations étant détaillées dans le contrat correspondant.

#### 5. LIEU ET MODE D'ACCEPTATION DE L'OFFRE

La proposition doit être soumise en format numérique à l'adresse suivante : [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org) ; l'objet doit être libellé comme suit : "**PROCUREMENT OF A TECHNICAL ASSISTANCE SERVICE FOR THE DEVELOPMENT OF THE COMMUNICATION STRATEGY AND ACTIVITIES IN THE FINAL STAGE OF THE PROJECT**" (Acquisition d'un service d'assistance technique pour le développement de la stratégie et des activités de communication dans la phase finale du projet).

La date limite de soumission des offres est fixée au **18 avril 2024 à 15h00 (heure espagnole)**.

Les offres présentées hors délai ou en dehors du circuit établi sont irrecevables.

#### 6. DOCUMENTATION REQUISE

Les documents suivants doivent être inclus dans la documentation requise, sous forme numérique ou documentaire :

- A) DÉCLARATION SOUS SERMENT SIGNÉE (ANNEXE I)
- B) L'OFFRE FINANCIÈRE. L'offre financière doit être incluse, en exprimant sa valeur en euros. Un budget détaillé doit être présenté. A toutes fins utiles, les offres s'entendent comme incluant les taxes de toute nature qui sont prélevées sur les différents concepts sans qu'elles soient répercutées comme un élément indépendant. Par conséquent, la TVA et les autres taxes applicables au présent marché sont considérées comme incluses dans l'offre financière soumise. Les offres financières comportant des omissions, des erreurs ou des suppressions qui empêchent d'en connaître clairement le contenu ne seront pas acceptées, de même que celles qui sont considérées comme disproportionnées ou anormales.

Le budget total maximum pour l'exécution des services et des tâches inclus dans le présent cahier des charges s'élève à **12.000,00 euros, taxes comprises**.

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for  
Migration Policy Development



Fondo Andaluz de Municipios  
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES  
DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS DEL NORTE DE MÁLAGA Y BIEDMA  
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس



**Move Green**

- C) **OFFRE TECHNIQUE** : les propositions doivent être soumises en espagnol. Description détaillée des services :

Pour justifier la proposition technique, les documents accréditant les éléments autres que le prix qui constituent des critères de sélection, en expliquant le contenu et la portée de chacun d'entre eux, doivent être inclus, dûment ordonnés et énumérés le cas échéant, afin de pouvoir attribuer la note correspondante à chaque proposition.

En tout état de cause, les propositions doivent couvrir l'ensemble des services et engagements requis à la section 3 et peuvent être soumises pour l'ensemble des lots ou seulement pour l'un d'entre eux. Le non-respect de cette exigence entraîne le rejet définitif de la proposition.

Indépendamment du fait que toute autre information jugée intéressante peut être jointe et que la structure de l'offre est celle que le soumissionnaire juge la plus appropriée, les propositions doivent inclure au moins les caractéristiques techniques générales des services fournis et toutes les données techniques jugées nécessaires pour fournir des informations adéquates sur les services proposés par le soumissionnaire.

D'une manière générale, la description des propositions soumises doit inclure, outre les points mentionnés ci-dessus, toute documentation supplémentaire développant des aspects pertinents, et sa description doit être suffisamment détaillée pour permettre une évaluation approfondie par des experts compétents. En général, les informations présentées dans la proposition doivent être structurées et présentées de manière claire et concise, et ne doivent pas contenir de références à des documents externes pertinents qui ne sont pas joints à la proposition.

La proposition sera composée de trois fichiers, un avec l'affidavit signé, un autre avec l'offre financière et un troisième avec l'offre technique, et les informations suivantes doivent figurer dans le corps du courrier : la référence attribuée à l'activité pour laquelle le marché est attribué, le nom et le prénom du soumissionnaire ou la raison sociale de l'entreprise et son NIF ou CIF correspondant, ainsi que la désignation d'une personne de contact, le numéro de téléphone, le fax et l'adresse e-mail auxquels le FAMSI peut être contacté.

## 7. TRANSPARENCE

Dans le respect des principes de transparence, d'objectivité et de non-discrimination, sans préjudice des autres moyens de publicité, le FAMSI dispose d'un profil d'entrepreneur sur le site Internet de l'Association : <http://www.andaluciasolidaria.org/>.

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



famsi  
Fondo Andaluz de Municipios  
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS DEL NORTE DE MÁLAGA Y BIEDMA  
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال الماراب و الأتلانس





## 8. SYSTÈME DE PROPOSITION ET D'ATTRIBUTION

La sélection de l'adjudicataire, et donc l'attribution du marché, se fera conformément aux indications et aux critères énoncés dans le présent cahier des charges, avec plusieurs critères d'attribution.

Le FAMSI a le pouvoir discrétionnaire d'attribuer le marché à l'offre la plus avantageuse conformément aux critères ou de déclarer l'attribution nulle, sans donner de droits aux soumissionnaires.

Le FAMSI se réserve le droit d'attribuer les différents services à plus d'une entité.

A l'issue du délai de réception des offres, les dossiers reçus seront examinés.

Si l'Autorité le juge approprié, un délai peut être accordé pour remédier aux défauts matériels constatés dans la documentation reçue. Le délai de rectification des erreurs sera déterminé par l'Organisme et ne pourra être supérieur à 10 jours ouvrables ni inférieur à 3 jours. Une fois la procédure décrite ci-dessus achevée, la proposition d'attribution sera faite, conformément aux critères établis dans le présent cahier des charges.

L'adjudicataire devra présenter la justification d'accréditation requise dans le présent cahier des charges, en particulier celle qui se réfère aux obligations fiscales et de sécurité sociale et à la conformité des dettes fiscales avec la Communauté autonome d'Andalousie, si l'entité a un siège social en Andalousie et/ou une filiale, une succursale ou similaire. Le délai ne dépassera pas 10 jours ouvrables. Si, à l'issue de cette période, la documentation requise n'a pas été fournie, il sera considéré que l'adjudication a été abandonnée et l'organisme adjudicateur procédera à l'adjudication provisoire de la proposition suivante la mieux évaluée.

Après vérification de la documentation susmentionnée, l'attribution sera proposée à l'organisme responsable du Fonds, conformément à son organigramme opérationnel, dans un délai de cinq jours ouvrables à compter de la présentation des pièces justificatives. Les soumissionnaires et les adjudicataires seront informés des différentes étapes de la procédure d'attribution.

Les offres des soumissionnaires sont évaluées sur la base des critères décrits dans la proposition d'attribution. Les critères objectifs à utiliser pour évaluer les offres soumises sont les suivants :

Pour l'évaluation des propositions et la détermination de la meilleure offre, plusieurs critères d'attribution seront pris en compte sur la base du meilleur rapport qualité-prix.

**A. Critères quantifiables**, notés par ordre décroissant. Maximum 50 points. La note maximale prévue dans cette section sera attribuée à l'offre économiquement la plus avantageuse, les autres offres étant notées proportionnellement, selon la formule suivante :

$$\text{Score de l'offre X} = \frac{\text{Meilleure offre du soumissionnaire} * 50}{\text{Offre faite par le soumissionnaire}}$$



Cofinanciado por la  
Unión Europea





**Move Green**

Si l'offre est supérieure au prix de l'offre, l'offre sera automatiquement exclue.

**B. Critères dont la pondération dépend d'un jugement de valeur.** Maximum 50 points. Les éléments suivants seront pris en compte :

- L'expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par le présent appel d'offres. L'expérience antérieure dans chacun des secteurs spécifiés dans les différents lots sera spécifiquement valorisée. Elle représentera un maximum de 30 points dans l'évaluation.
- Présentation de propositions d'amélioration des services offerts. Cela représentera un maximum de 15 points dans l'évaluation.
- Clauses sociales. Dans le cadre des critères inclus dans le concept de clauses sociales, l'attention sera portée sur les entités dans lesquelles elles s'inscrivent, à condition qu'elles aient été dûment accréditées : Personnel handicapé ; Entreprises de l'économie sociale ; Entreprises qui ont la marque d'excellence ou qui développent des mesures visant à atteindre l'égalité des chances ; Entreprises qui ont accrédité des mesures pour la protection de l'environnement et de la biodiversité. Il représentera un maximum de 5 points dans l'évaluation.

Si aucune proposition technique n'est soumise, l'offre sera exclue.

CRITÈRES	SCORE
Prix proposé, toutes taxes comprises, notamment la TVA.	50 points (maximum)
Expérience antérieure de l'entreprise dans le secteur couvert par le présent appel d'offres.	30 points (maximum)
Proposition d'amélioration des services inclus.	15 points (maximum)
Clauses sociales.	5 points (maximum)
<b>Total :</b>	<b>100 points</b>

## 9. FORMALISATION DU CONTRAT

Le contrat est formalisé par écrit, dans un délai maximum de 15 jours ouvrables à compter de la réception de la notification d'attribution. L'adjudicataire, le contractant, peut demander la transformation du contrat en acte public, à ses frais.

Si, au cours de la période susmentionnée, le contractant ne respecte pas les exigences nécessaires à la formalisation du contrat ou si le contrat n'est pas formalisé pour une raison quelconque imputable au contractant, le FAMSÍ peut accepter la résiliation du contrat, en indemnisant le Fonds pour les dommages causés, et l'Association peut contracter pour le même objet.

Le montant final du service peut être inférieur ou supérieur en fonction des besoins réels des services contractés.



Cofinanciado por la  
Unión Europea

A través de:



Ejecutado por:







## 10. PROTECTION DES DONNÉES

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (GDPR), vous donnez votre consentement exprès et sans équivoque au traitement de vos données personnelles. Vos données seront incorporées à un fichier dûment enregistré auprès de l'Agence espagnole de protection des données, le responsable de ce fichier étant l'ASOCIACIÓN FONDO ANDALUZ DE MUNICIPIOS PARA LA SOLIDARIDAD INTERNACIONAL, avec le CIF G14565329, et l'adresse Avenida El Brillante nº177, Córdoba, 14.012. L'objectif est la gestion et le contrôle corrects des relations commerciales contractuelles et la transmission d'informations par la FAMSI sur les processus contractuels ouverts.

La politique de confidentialité et de protection des données de FAMSI peut être consultée à l'adresse suivante : [http://www.transparenciafamsi.org/lssice\\_lopd](http://www.transparenciafamsi.org/lssice_lopd).

Le contractant peut exercer les droits accordés par le RGPD par le biais d'une communication adressée à :

RECRUTEMENT

ASSOCIATION DES MUNICIPALITÉS ANDALOUSES FONDS DE SOLIDARITÉ INTERNATIONALE  
(FAMSI)

Avda. del Brillante, numéro 177  
14012 Cordoba

Ou par courrier électronique : [contrataciones@andaluciasolidaria.org](mailto:contrataciones@andaluciasolidaria.org)

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus de passation du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. Il doit notamment respecter les garanties et limitations imposées par le RGPD en matière de traitement des données à caractère personnel.

De même, le contractant s'engage à respecter la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel dans l'exercice de son activité professionnelle, en ce qui concerne les données auxquelles il peut avoir accès dans le cadre de l'exécution de l'objet du marché. Dans ce contexte, il accepte la déclaration/conformité au règlement sur la protection des données à caractère personnel figurant à l'annexe I.

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Ejecutado por:





**Move Green**

## **11. LA CONFIDENTIALITÉ DES INFORMATIONS**

Le contractant s'engage à maintenir une confidentialité et une réserve absolues à l'égard de toute information ou donnée qu'il obtient ou pourrait obtenir au cours du processus de passation du présent contrat, ainsi que de toute information relative à l'exécution du contrat lui-même. En particulier, il doit respecter les garanties et les limitations relatives au traitement des données à caractère personnel imposées par la loi organique 15/1999, du 13 décembre, sur la protection des données à caractère personnel et par le décret royal 1720/2007, du 21 décembre, qui développe la loi organique 15/1999 susmentionnée.

## **12. ACCEPTATION DU CAHIER DES CHARGES**

La participation à cet appel d'offres implique l'acceptation du présent cahier des charges, ainsi que le respect des exigences et obligations légales applicables.



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for  
Migration Policy Development



famsi  
Fondo Andaluz de Municipios  
para la Solidaridad Internacional



CLANER  
ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES  
DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA  
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس

A través de:

Ejecutado por:



## ANNEXE I. CERTIFICATS/AFFIDAVITS

M./M. ....  
.....avec  
DNI/NIF.....como.....representatif de  
l'entité..... avec  
CIF.....

DÉCLARE SOUS VOTRE RESPONSABILITÉ : (cochez tout ce qui s'applique)

Que l'entité que je représente dispose d'une capacité de gestion technique et financière suffisante pour l'exécution du projet correspondant.

Que l'entité que je représente est enregistrée et inscrite dans l'épigraphe correspondante de l'impôt sur les activités économiques et qu'elle est à jour de son paiement.

que l'entité que je représente est à jour de ses obligations fiscales, en fournissant un certificat délivré par l'agence fiscale.

Que l'entité que je représente est à jour de ses obligations en matière de sécurité sociale, en fournissant un certificat délivré par la Trésorerie générale de la sécurité sociale.

Que l'entité que je représente ne fait l'objet d'aucune des interdictions d'être bénéficiaire, conformément aux dispositions de l'article 13 de la loi 38/2003, du 17 novembre, loi générale sur les subventions et aux dispositions de l'article 2 du présent arrêté.

L'entité que je représente se soumet à la juridiction des cours et tribunaux de tout ordre, pour toutes les incidences pouvant découler directement ou indirectement du contrat, en renonçant, le cas échéant, à toute compétence juridictionnelle correspondante.

Je/Nous, soussigné(s), DÉCLARE(ons) l'acceptation inconditionnelle et le respect de ce document sans exception, ainsi que l'exactitude et la véracité de tous les documents soumis et le fait qu'ils remplissent toutes et chacune des conditions de passation de marché.

À Séville, sur le site ..... de ..... de 2024.

Signature

A través de:



Cofinanciado por la  
Unión Europea



Migration Partnership Facility



International Centre for  
Migration Policy Development



Fondo Andaluz de Municipios  
para la Solidaridad Internacional

Ejecutado por:



ASOCIACIÓN DE ENERGÍAS RENOVABLES  
DE ANDALUCÍA



FEDERACIÓN DE COLECTIVOS LOCALES DEL NORTE DE MARRUECOS Y ANDALUCÍA  
فيدرالية أعمار، الجماعات المحلية لشمال المغرب و الأندلس